



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 26/05/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 26/05/2025
	Publié le
	ID : 084-218400109-20250520-018_2025-DE
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 2025

N°018_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
14/05/2025
DATE D’AFFICHAGE :
14/05/2025

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Absent : 3
Ayant donné procuration : 0

OBJET : Prolongation de l’adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **VINGT**, à vingt heure huit, le Conseil Municipal de la Commune de La BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **MAI** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Madame Laurence PETIT en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Eric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents :

Alexandre HAYEK
Lou LOMBARD
Sandrine PEREIRA

Exposé des motifs

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d’accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d’énergie et d’utilisation des énergies renouvelables. Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d’opérations nouvelles) : le programme SEDEL ENERGIE (Services d’Economies Durables En Luberon)

Les communes adhérentes bénéficient de l’action de terrain d’un-e « conseiller-e énergie partagé-e », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l’accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d’énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l’énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d’énergie,
- Optimiser l’éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux

A l’issue de 16 années de travail de terrain, les résultats sont très satisfaisants.

Les économies financières et énergétiques sont notables (en moyenne 5,75 €/habitant par an en 2019, c’est-à-dire avant l’explosion du prix de l’énergie en 2022), montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe, accès facilité aux aides financières et subventions...).

Le constat est aujourd’hui qu’un tel service mérite d’être poursuivi, d’autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l’énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l’énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu’il soit bâti ou d’éclairage extérieur devront toujours plus s’appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.



COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 26/05/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 26/05/2025 Publié le ID : 084-218400109-20250520-018_2025-DE
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	

Monsieur DECUIGNIERES souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon.

Un projet de convention permettant de prolonger l'adhésion au service est proposé, il précise :

- Le maintien du tarif annuel d'adhésion à 2,50 €/habitant,
- La prolongation de l'adhésion du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029.

Visas :

- Vu la Charte du Parc Naturel Régional a du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009,
- Vu la délibération du 3 février 2009 du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon lançant la mise en œuvre du Programme SEDEL, celles des 5 juin 2012, 30 juin 2016 approuvant sa poursuite,
- Vu la délibération 2019CS28 du 29 mars 2019 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant l'évolution du programme SEDEL en créant un service à la carte destinées aux communes permettant de traiter les questions d'économies d'énergie et d'eau,
- Vu la délibération 2023CS05 du 7 février 2023 du comité syndical du Parc modifiant les tarifications du programme Service d'économie durable en Luberon,

Au vu de ce qui précède, oui l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

- ▶ **AUTORISE** la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029,
- ▶ **AUTORISE** d'inscrire au budget le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune,
- ▶ **AUTORISE** Madame la maire à signer la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision.

Fait à La Bastidonne,
Le 20 mai 2025.

Madame La Maire,
Emma LEON.



Le Secrétaire de séance,
Laurence PETIT.